39e Année - N° 3011. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 30 Juillet 1927

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré

La Réforme Électorale

Je m'entretenais dans les couloirs de la Chambre, quelques jours avant le vote de la Réforme Electorale, avec un député, membre du parti S. F. I. O.

— Croyez-vous, lui disais-je, que le scrutin d'arrondissement sera voté ?

— Oui, me répondit-il, à 40 voix de majorité au moins.

Cependant, j'ai eu l'occasion, il y a quelques temps, de converser à ce sujet avec un homme politique, président d'un Conseil Général, lequel affirmait tenir du Président de la Chambre, même, que le projet Sarraut, *dès l'apparition du découpage des circonscriptions*, avait réuni contre lui la majorité du Parlement.

C'est exact : le premier projet Sarraut avec son tableau des circonscriptions, était voué à l'échec car il ne tenait pas suffisamment compte des situations propres aux députés en exercice ; il était établi seulement en faveur du Parti Radical : il groupait contre lui à la fois les Socialistes, les Communistes, les modérés, les députés de droite et un certain nombre de mécontents de tous les partis, qui se sentaient atteints dans leur situation personnelle. Alors on a biaisé : on a créé une sous-commission dans laquelle on a fait entrer des modérés. C'est cette commission qui a reçu les députés, écouté leurs doléances, taillé, découpé dans les circonscriptions de façon à donner satisfaction au *plus grand nombre de députés sortants*.

— Vous trouvez ce canton-là trop rouge, disait-on à certain, qu'à cela ne tienne, nous allons vous l'enlever et le " coller " à l'autre circonscription plus modérée dans laquelle il sera noyé.

— Le modérantisme de cette région vous effraie, disait-on à l'autre ? Nous sommes là pour nous entendre, que diable ! Nous allons la comprendre dans le fief de votre collègue, où elle sera impuissante à assurer son échec. »

De la sorte tout le monde était satisfait. Le 1er projet était à l'avantage des radicaux, il était voué à l'échec ; celui qu'on nous présente ne prend en considération que *l'intérêt des députés sortants : il sera voté.*»

— Mon interlocuteur avait vu juste : le projet a été voté à 80 voix de majorité.

Les députés *de tous les partis* ne se sont point inspirés dans leur vote, de l'intérêt général ; encore moins se sont-ils demandés si tel ou tel mode de scrutin répondait plus qu'un autre aux aspirations du pays. Ils ne se sont préoccupés que d'une chose : leur réélection ! C'est pourquoi dans de nombreux départements, le découpage tel qu'il est pratiqué est un véritable défi au bon sens, à la logique et à la configuration géographique.

Reste à savoir si l'électeur qui, en définitive, doit avoir le dernier mot, en la matière, acceptera purement et simplement des décisions qui n'ont été dictées que par *l'intérêt personnel* de ceux qui les ont prises

Il y a gros à parier au contraire qu'il chassera impitoyablement les mandataires infidèles, qui, pour conserver leurs sièges, ont sacrifié délibérément et de gaîté de cœur, les intérêts des populations qu'ils avaient mission de défendre.

EMILE GALICI,
CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES-ALPES.

ÉCHOS

M. Jean Payra, dépeceur

Monsieur Jean Payra, député socialiste S. F. I. O. des Pyrénées-Orientales, président de la Sous-Commission du découpage électoral, est un homme heureux. Déjà, l'hiver dernier, le cambriolage de son hôtel de Neuilly avait attiré sur sa personne l'attention des amateurs de faits divers. En adoptant les propositions de la Sous-Commission dont il mena les travaux avec un entêtement et une fougue toute catalane, la Chambre vient de le consacrer grande vedette.

C'est que le député de Perpignan possède, malgré sa médiocrité, des dons d'arriviste et un sens remarquable des affaires.

En 1914, à peine agé de 30 ans, alors qu'il faisait valoir sur le terrain de rugby, son corps musclé d'athlète complet, il réussit à se faire réformer au grand scandale des Perpignanais. La guerre fut pour lui une source inespérée de profits. Il fournit l'intendance de drap espagnol, acheta le plus bel immeuble de sa ville.

Le citoyen Payra chargé de la charcuterie électorale ne s'est pas oublié. Il s'est taillé, malgré l'avis contraire du Conseil général, une circonscription de tout repos qui comprend une vingtaine de communes toutes groupées autour du chef-lieu du département. Le canton communiste de Rivesaltes, banlieue immédiate de Perpignan, qui le gênait, a été, par ses soins, rattaché à l'ancien arrondissement de Prades qui compte 9 cantons, plus de 130 communes, dont certaines sont distantes de 150 kilomètres.

(*D'Artagnan*)

Les Basses-Alpes aussi ont leur Jean Payra. Millionnaires comme lui ils essaient de se tailler une circonscription favorable, mais les électeurs bas-alpins avec leur sagesse habituelle et leur clairvoyance de paysans montagnards sauront rendre vains les calculs intéressés de ces " Messieurs " camouflés en " Camarades ".

Le prix des cocons en 1927

Une heureuse formule des Commissions paritaires

Contrairement aux années précédentes, les Commissions paritaires chargées de fixer aussi équitablement que possible le prix des cocons frais, n'ont pas fixé en 1927 un prix définitif, mais un prix de base avec ristourne en cas de hausse de la soie dans les 6 mois qui suivent la date de la fixation.

Cette garantie de la filature en cas de hausse de la soie, consacre la collaboration des intérêts de la sériciculture et de la filature, elle fait disparaître cette idée d'une baisse voulue du prix des soies, au moment de la récolte.

Quoique théoriquement juste et équitable, cette solution n'avait pas trouvé de défenseurs ni chez les filateurs, ni chez les sériciculteurs, les uns et les autres formulaient contre des objections d'ordre pratique, pour le filateur, l'inconvénient résidait dans l'impossibilité où il était d'établir son prix de revient, puisqu'il devait attendre 6 mois pour connaître le prix de sa matière première ; quant au sériciculteur, sa préférence a toujours été pour un paiement immédiat et non différé de sa récolte.

Il a fallu les difficultés de la situation économique du moment pour que son adoption soit consentie.

La filature a traversé et traverse encore actuellement une situation critique, la révalorisation du franc, lui a l'année dernière, causé des pertes sensibles, puisqu'elle a acheté sa matière première au moment de la plus grande dévalorisation du franc, et par suite au plus haut prix de la soie. Cette revalorisation a, de plus, eu comme conséquence, le ralentissement de l'activité industrielle de la fabrique Lyonnaise, rendant difficiles les ventes à terme habituellement pratiquées à cette époque de l'année.

Une certaine incertitude règne donc sur l'avenir, d'autant plus grande, que, malgré la stabilité de notre change, une baisse sensible vient de se produire et qu'une dévalorisation possible de la lire rendrait redoutable la concurrence de la soie d'origine italienne.

A ce propos, il est bon de souligner que les prix des cocons en Italie ont subi une baisse de 50 o/o sur ceux de l'année dernière (en 1926 le cours moyen a été de 28 à 32 lires, tandis qu'en 1927, il oscillait entre 14 et 16 lires.

Ces diverses raisons expliquent la résistance des filateurs à accepter les propositions des sériciculteurs.

La seule transaction qu'il pouvait consentir était celle d'associer les éducateurs aux bénéfices qu'ils retireraient, si contrairement à leurs prévisions pessimistes une hausse de la soie venait à se produire les mois suivants.

Certes, à la lecture de ces décisions, quelques sériciculteurs éprouveront une certaine déception, ils espéraient recevoir 23 francs et même 25 francs, les premiers prix pratiqués sur le marché de Vinezac et sur certains marchés espagnols autorisaient cet espoir. En y réfléchissant bien, ils verront que la solution proposée est conforme à leurs intérêts puisqu'elle sauvegarde les chances sans assumer les risques de baisse.

La formule adoptée par la Commission paritaire de Valence a été une heureuse innovation, sans elle aucune entente possible ne pouvait se faire ; faute d'avoir voulu l'accepter, la Commission d'Avignon n'a pu aboutir.

Grâce à elle, la sériciculture possède une nouvelle garantie, elle avait déjà le prix minimum fixé avant la mise en incubation, elle a maintenant la fixation d'un prix de base au moment de la récolte et une ristourne en cas de hausse de la matière fabriquée.

Grâce à elle, l'éducateur est certain de retirer de son travail une rénumération juste, équitable en rapport avec le prix de vente du produit manufacturé, retiré de la matière première qu'il a produit.

POUR LA HAUTE-PROVENCE

La Renaissance de Moustiers

Jamais les vers de Mistral n'ont plus dansé dans ma caboche que depuis vingt mois :

Couven la cressenco
D'uno reneissenco

C'est bien une Renaissance, croyons-nous, que nous avons couvée. Depuis dix ans, je rêvais de rallumer les fours de Moustiers. Au pied du rocher tragique, le rêve paraissait difficile. Que de fois ai-je levé les yeux comme vers une folle espérance vers l'*Estello* mystique ! Rallumerons-nous le foyer éteint, à la flamme diamantée de l'étoile ?

Le milieu s'y prêtait-il ? J'interrogeai nos meilleurs gavots sur les possibilités d'une entreprise artistique dans nos Alpes. Beaucoup m'encouragèrent. Cependant, un prophète de qualité (et de malheur), du haut de sa cathèdre, me dit : « *Rien à faire, m'sieu, le pays se meurt. Laisse-le mourir. Personne ne vous aidera. Ce qu'on se fiche de l'drt chez nous !* » Et cependant, j'entrepris avec des amis résolus venus des rivages les plus divers de nos rivières, la *Saison d'Art Alpin* de Digne, en août 1926. On sait son succès. Je me sentais encouragé, fort. J'étais résolu, il fallait partir. Nous sommes partis. Il y a quelques jours, le beau four construit par Oliva était allumé, et vogue la felouque au ciel de l'art !

L'Ecole Clérissy, du nom des fondateurs des *Faïenceries de Moustiers*, en 1660, formera des apprentis. Son personnel d'enseignement est fait d'anciens élèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Sèvres, de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, de l'Ecole Nationale d'Art Décoratif et de céramistes éprouvés. Avec eux, avec le personnel des Faïenceries de Moustiers, ressuscitées, nous allons aller de l'avant. Les premiers

© VILLE DE SISTERON

travaux seront exposés du 21 août au 15 septembre pour la seconde *Saison d'Art Alpin* à Moustiers, avec une importante rétrospective des faïenceries du haut pays au XVIIe et au XVIIIe siècles. Que chacun vienne y voir, il y sera bien reçu, et d'abord le 21 août pour la fête, désormais annuelle, du costume alpin, puis pour le premier Congrès Historique de la Haute-Provence, enfin pour les jeux floraux de la Gavotine.

Des amitiés précieuses m'ont donné bon courage dans cette rare tâche. Et plus que tout, la pensée stimulante de continuer les meilleurs. Nous les continuerons comme ils l'eussent aimé, sans les copier, en utilisant certains de leur anciens moules, en demeurant fidèles à la tradition moustérienne, mais en allant de cœur allègre vers un modernisme épuré. C'est bien ainsi que nous doivent encourager les ombres glorieuses de Moustiers.

C'est sur ces nobles traces que mes collaborateurs et moi allons marcher espérant ne pas trop nous montrer indignes de cette illustre lignée. Du moins, irons-nous vers cette tâche avec un cœur égal à celui de nos devanciers. Le souci de l'art, l'amour de la Provence nous guideront sous la protection éclatante de l'Etoile de Moustiers.

Marcel PROVENCE.

TRIBUNE LIBRE

Demande d'Enquête

Nous recevons du consortium des éleveurs d'abeilles l'article suivant que nous ne publions qu'à titre purement documentaire en laissant à ses signataires la responsabilité de leur écrit.

P. L.

Le consortium des apiculteurs du canton de Sisteron constitué au mois de mai dernier pour la défense des intérêts de l'apiculture vient d'adresser une demande motivée à M. le Préfet des Basses-Alpes pour le prier de faire procéder à l'enquête de commodo et incommodo relativement à l'établissement d'une usine de confiture récemment créée au quartier des Plantiers.

Non seulement les propriétaires de la dite usine n'ont pas sollicité eux-mêmes cette enquête avant la mise en marche de la fabrique conforment aux lois et réglement en vigueur, mais ils ont opposé une fin de non recevoir absolue aux délégués du consortium qui leur ont aimablement demandé quelles mesures ils comptaient prendre pour sauvegarder la vie des abeilles.

Dans ces conditions le consortium se voit dans l'obligation de recourir à la voie administrative afin d'obtenir les garanties auxquelles il a droit et toutes les mesures de protection nécessaires.

On sait, en effet, que l'établissement d'une confiturerie est dommageable au premier chef pour les apiculteurs. Les abeilles attirées par les sirops et autres préparations sucrées accourent de toutes part et périssent en grand nombre dans les récipients utilisés pour la fabrication.

Les experts agricoles les plus autorisés estiment que l'établissement d'une confiturerie où les manipulations se font sans les précautions requises détruit radicalement les abeilles dans un rayon de 4 à 5 kilomètres à la ronde.

Chacun sait quelle importante source de revenus constitue la production du miel pour les agriculteurs et petits propriétaires de notre région ou les abeilles butinant les plantes aromatiques de la montagne, donnent un miel délicieux et particulièrement renommé.

Le prix de vente du miel des Alpes est, en ce moment surtout, très rénumérateur 18 à 20 francs le Kilo au détail et les offices agricoles départementaux recommandent instamment aux propriétaire ruraux d'installer chez eux le plus de ruches possible.

L'émotion des apiculteurs est donc bien légitime devant la création d'une industrie qui, si on ne lui impose certaines règles, va ruiner pour toujours leur élevage, source de richesse pour ce pays. Ils respectent les intérets d'autrui, mais veulent qu'on tienne compte des leurs

Par tous les moyens légaux en leur pouvoir ils exigeront que les propriétaires de la confiturerie prennent les précautions nécessaires pour éviter la destruction des abeilles (treillage métallique aux fenêtres de l'usine, manipulations faites à l'intérieur et non en plein air, etc.)

Ils déclarent que la question de personne n'a rien à voir avec leurs légitimes revendications et qu'ils poursuivront la défense de leurs intérêts avec toute la correction mais aussi avec toute la tenacité dont ils sont capables jusqu'à ce que complète satisfaction leur soit donnée.

Pour le consortium :

Le Président, LAURENS. — *Le Secrétaire,* MALDONNAT.

POUR LA LIBERTÉ DE PENSÉE

L'Affaire Sacco et Vanzetti

Tout homme de bonne foi qui a pu assister Samedi dernier au Cirque de Paris sous la présidence de mon ami Henry Torrès, est forcément convaincu de l'innocence de Sacco et de Vanzetti.

Tour à tour Henry Torrès, Sèverine, Urbain Gohier démontrèrent aux applaudissements des 10.000 auditeurs qu'une erreur judiciaire avait été commise Les témoins de cette affaire, se sont à l'heure actuelle, presque tous retractés ; on n'avait pas regardé de trop près pour condamner, car les prévenus étaient anarchistes !! On n'avait pas hésité à mettre à leur compte un crime de droit commun dont les auteurs étaient restés introuvables. La peine de mort fut prononcée contre eux ! Et depuis 7 années, ces deux innocents subissent dans leur cellule le plus épouvantable des supplices Aux dernières nouvelles, l'exécution de la sentence aurait été fixée au dix août prochain !

Nous ne voulons pas croire que la République Américaine laissera s'accomplir cette infamie !

Sacco et Vanzetti sont innocents du crime de droit commun qu'on leur impute : ils doivent être relachés !

Au nom de la Pensée, au nom de la Justice, nous demandons la grâce des innocents ! Leur exécution serait un crime contre l'humanité toute entière.

E. G.

12 grandes remises à louer

situées derrière le Clos Saint-Ursule

Accés très facile

S'ADRESSER AU GARAGE BUÈS

Rubrique des Mutilés

Les rappels pour 1926 et 1927

Ce que nous toucherons :

Bénéficiaires	Montant des deux rappels
100 o/o, art 10 et 12 : de	2.078.15 à 2 556 25.
100 o/o, art. 10 : . . . de	2.025.
100 — art. 12 : de	1.645.80 à 2.028.30
100 —	1.186.65
95 —	1 102 35
90 —	1.018.
85 —	950.35
80 —	816.
75 —	765.
70 —	714
65 —	663.
60 —	612.
55 —	551.
50 —	510.
45 —	382.50
40 —	340.
35 —	238.
30 —	204.
25 —	170.
20 —	136.
15 —	102.
10 —	68.
Veuves non remariées :	
Taux exceptionnel ou normal :	340.
Taux de réversion : . . .	212.50
Ascendants :	
Père seul	180.
Mère seule	340.
Père et Mère conjointement .	340.
Majoration par enfants en sus du premier.	42.50
Grand-Père seul . . .	127.50
Grand-Mère seule . . .	255.
Grand-Père et Grand-Mère conjointement . . .	255.

Dans le prochain numéro, nous indiquerons comment les rappels seront payés.

COLOMB Alfred,
Président de l'*Amicale de Mutilés de Sisteron.*

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Fédération de Chasse et Pêche

La fédération des sociétés de chasse et de pêche des Basses-Alpes rappelle aux sociétés affiliées que le comité National de la chasse a obtenu de la compagnie "Le Secours" une assurance chasse très avantageuse réservée exclusivement aux membres des société affiliées à la Fédération.

Les renseignements en ce qui concerne les conditions d'assurance et un modèle de demande sont déposés chez tous les présidents des sociétés fédérées où les chasseurs associés peuvent en prendre connaissance.

M. Richaud, trésorier de la Fédération, se tient à la disposition de MM. les Présidents pour tous renseignements

Il ne sera pas répondu aux demandes présentés par des chasseurs ne faisant partie d'aucune société.

On acheterait, on louerait
petite ferme ou maison rustique
environs de Sisteron
Faire offre de suite bureau du journal.

Mariage

Nous avons appris avec plaisir le mariage de M. Marcel Massot, Avocat à la cour d'Appel de Paris, Conseiller Général des Basses-Alpes avec Mademoiselle Edith Fauchère de Poitiers.

Le mariage a été célébré dans cette ville le 25 juillet courant. Aux nouveaux époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

L'Ouverture de la chasse

La chasse sera ouverte le dimanche 28 août 1927, dans la 1re zone formée des départements suivants :

Ain, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Cantal, Drôme, etc... etc...

Sur la demande d'un certain nombre de Fédérations de chasseurs et de conseils généraux de la région méridionale formulée en vue d'empêcher la destruction de gibier insuffisamment développé l'ouverture de la chasse a été reportée au 28 août dans les départements où elle avait lieu habituellement vers le 15 août. Mais par compensation, la date de clôture générale sera retardée d'autant dans ces départements.

Il y a parfum et. .. parfum

Ce n'est pas un motif parce que nous avons dit la semaine dernière que Sisteron était parfumé à la lavande qu'il faut aujourd'hui nous faire mentir.

Au cours de cette semaine nous avons reçu les doléances d'un habitant du quartier de la Saunerie au sujet du sans gène que mettent certaines personnes à vider leur tinette le soir aux environs de 21 heures 30.

En effet il a été prouvé que dans la soirée de lundi, à cette heure, à partir de l'andronne qui voisine la mercerie Gueyrard jusqu'au bout de la Saunerie la bise du soir portait aux narines des promeneurs un parfum qui n'était pas précisément celui de la rose.

Saint-Joseph envoyez-nous vite les eaux de Châtillon !

LIQUIDATION GENERALE
avec rabais sur toutes marchandises
à
L'HORLOGERIE-ORFEVRERIE
BIJOUTERIE BELLE
F. IMBERT, succes
53, Rue Droite - SISTERON

Notre Sous-Préfet.

Au temps déjà lointain où Sisteron n'était pas la bourgade qu'il est aujourd'hui, il nous arrivait souventes fois et à intervalles assez réguliers d'annoncer le départ du sous-préfet en exercice et mentionner l'arrivée du " nouveau sous-préfet ". Depuis un an les décrets-lois ont joués : aujourd'hui Sisteron n'est plus sous-préfecture. Ses représentants l'ont abandonné à son malheureux sort : c'est tout au plus s'il est encore chef-lieu de canton.

Au cours de cette semaine va disparaître de notre village le dernier représentant de l'autorité gouvernementale : M. Grosjean, sous-préfet des B-A résidant à Sisteron va rejoindre la préfecture et rentre à Digne. Depuis la réforme administrative il remplissait à Sisteron le rôle de sous-préfet *in partibus* et attendait dans le silence de l'hôtel de la sous-préfecture son rappel. C'est chose décidée, M. Grosjean s'en va, il était parmi nous depuis 18 mois environ, remplissant ses fonctions avec tact et se tenant assez loin des querelles locales, il ne voulait compter que des amis et emporter d'eux le meilleur souvenir.

Nos meilleurs vœux de santé accompagnent Madame et M. Grosjean dans leur nouvelle résidence.

PUNAISES !
destruction foudroyante
par l'OXYTOUT
sans odeur
ne brûle pas, ne tache pas
Droguerie Bernard
53, Rue Droite - SISTERON

ETAT-CIVIL
du 22 au 29 Juillet
NAISSANCES
DÉCÉS
PUBLICATIONS DE MARIAGES
Néant.

© VILLE DE SISTERON

Conseil Utile

Les personnes qui respirent difficilement éprouvent en été de véritables accès d'oppression lorsque la température devient lourde et orageuse. Aussi recomandons nous un remède peu couteux ; la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux médicament dissipe en moins d'une minute les plus violents accés d'asthme, de catarrhe d'oppression, essouflement, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr.75 (impot compris) adréssé à Louis Legras 1, Bd Henri IV. à Paris.

Ecoutez ceci :

L'organe capital d'une automobile ce n'est pas le moteur, c'est le frein.

GARAGE BUES.

Le Tue-Mouche FLY-TOX et son pulvérisateur, est en vente à la Librairie-Imprimerie LIEUTIER, Rue Droite.

L'Almanach de Lisette et *l'Almanach de Pierrot* pour 1928, sont en vente à la librairie LIEUTIER, rue Droite.

A VENDRE

Propriété de 2 hectares environ, avec bâtiment habitable et source, à Sisteron, quartier des Plantiers.

MAISON à Sisteron, rue Droite.

A CÉDER

Magasin et logement à Sisteron, rue Droite.

S'adresser à Me **Bués**, notaire, Sisteron

— BOURRELLERIE —
— SELLERIE —

SOMMIERS - MATELAS

Léopold Maurel Fils
Place de la Pousterle
SISTERON
Prix défiant toute concurrence
Livraison rapide

TEINTURERIE LYONNAISE

KOCH, successeur de **GOLLION**
— Rue Elisée, GAP —

DEPOT : Mme **Tourniaire**, 48, Rue Droite, SISTERON.

M. KOCH a l'honneur de vous informer que par suite d'améliorations apportées dans son matériel et vu l'augmentation de son personnel, il sera à même de livrer rapidement tous les travaux que vous lui confierez.

Noir pour Dame en 24 heures.
Toutes les teintes à l'échantillon.
Nettoyage à sec perfectionné.

Mme TOURNIAIRE se charge également de tous travaux de plissage et jours à la machine.

Tous les travaux sont livrés dans la semaine. *Meilleurs prix.*

OFFRE EXCEPTIONNELLE
BIDONS RECLAME

PEINTURE

40 kilos 80 francs.
20 kilos 45 francs

Pour tons blanc et gris. Autres tons 90 et 50 francs. Récipient compris. Expédit. port dû. Paiement d'avance ou contre remboursement. Prête à l'emploi. Qualité garantie. Pour tous matériaux. Int. et Ext. Reprise si pas satisfaction. Notice. régérences et prix pour toute quantités. Etabl **UNIC-COLOR**. Service Z. F. 5 bis rue République, à PUTEAUX (pont Neuilly) Seine.

A CEDER Boucherie-Charcuterie Epicerie

très bonne clientèle. Pour renseignements, s'adresser à M. F. **Alphand**, PEYRUIS (Basses-Alpes).

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron. Briançon**

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-forts.

Nombreux sont les cyclistes qui roulent sur la même machine depuis plus de

vingt ans,

car ils avaient choisi une

bicyclette

Peugeot

faites comme eux

Voir les derniers modèles de cycles et motos chez l'agent :

CH. FÉRAUD
SISTERON

Vente à crédit.

HERNIE

R.C. Seine 102.310

Membre du Jury et Hors Concours

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort à

COMPRESSION SOUPLE

de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, 44, Boulevard Sébastopol, la hernie, infirmité dangereuse, n'est plus désormais qu'un vain mot.

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser à **M. GLASER**, qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à

SISTERON, 3 août, de 10 h. à 3 h. à l'Hôtel des Acacias

FORCALQUIER, 4 août, hôtel des Lices.

LES MÈES, 5 août, hôtel Barras.

DIGNE, Samedi 13 août, hôtel Boyer-Mistre.

Nlle Ceinture Perfectionnée pour déplacement de tous organes. Traité de la Hernie, fco sur demande à **M. GLASER, 44 Bd Sébastopol, Paris**

Location d'Automobiles

A. ALLIBERT

CAFE DES ALLIES
Téléphone 3. *SISTERON.*

E. CASAGRANDE

DENTISTE, 10 place de l'Horloge, SISTERON

Consultations tous les jours sauf le Jeudi qu'il réserve pour St-Auban

---

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre-d'Argençon

---

Garage des Alpes

RAMÉRO

Cours St-Jaume - SISTERON - Basses-Alpes

Soudure Autogène,

Location d'Automobiles, Voitures et Camionnettes, Fournitures - Huiles - Essence

VENTE
de voitures d'occasion remises à neuf. Travail soigné.

Réparations en tous genres.
Prix modérés

Aperçu de quelques modèles :

Camionette Ford 700 k. très grande carosserie	5,500 fr.
Normande 500 k. démarage, écl. électriques	8,500 »
Frégoli 500 k. Torpèdo 6 pl. sans transform.	6,500 »
Chassis Ford écl. dém.	6,500 »
Ford origine, 5 et 6 pl. dém. conduite intér.	8,500 »
Chassis 1 ton. 6 jantes démarrge écl. électriq.	8,500 »
Normande 1 tonne	10,500 »
Camion 1000, 1500 k. bâché. 4 vitesses	13.500 »

— Garage pour autos et camions —

Location d'Automobiles

GARAGE GALVEZ

Rue de Provence — SISTERON

—o— TELEPHONE 2. —o—

DÉPOT — 28, Rue d'Enghien, 28. — PARIS

EN VENTE PARTOUT

En vente à la librairie Lieutier.

En vente à la Librairie Pascal **Lieutier.**

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

Automobiles CITROËN

les

plus solides

QUELQUES PRIX

TORPEDO B. 12	18.000 francs
TORPEDO B. 14	20.700 »
Conduite Intérieure	23.100 »
Conduite intérieure gr. luxe	24.600 »

les moins chères à l'achat, les plus économiques à l'usage

et les

CAMIONNETTES 1 TONNE

toutes carrossées à partir de 20.100 francs

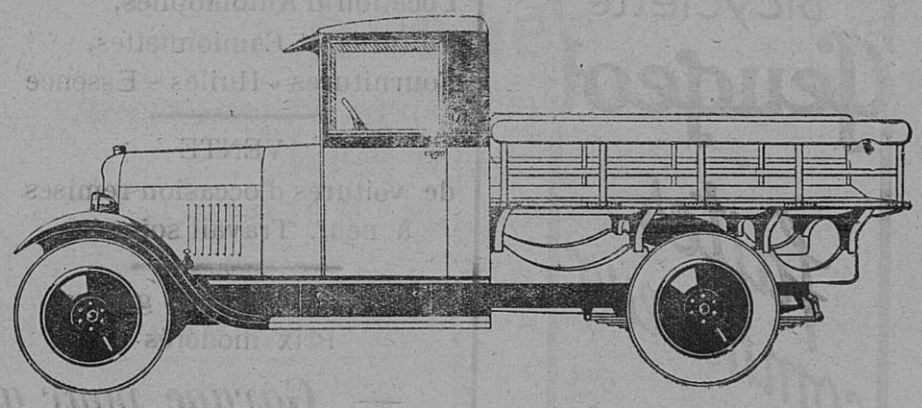

supplément pour conduite intérieure 600 francs

GRAND CHOIX DE CAROSSERIES

Toutes les Citroëns sont munies de freins sur les 4 roues et les prix s'entendent avec accessoires

Atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFECTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

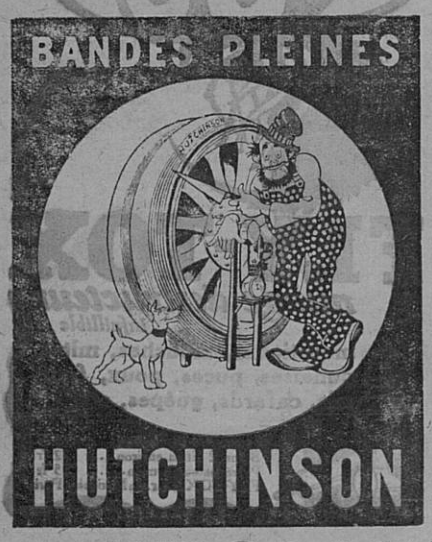

toutes dimensions en magasin

Mise en place IMMEDIATE par presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON